



DCCDBEV

م.ت.م.ب.أ.

Les éléments de réponse du Département de l'Environnement
Au Rapport particulier n°03/CH4/2017 portant sur l'évaluation de la gestion des
aires protégées nationaux

Objet	Eléments de réponse
<p>Cadre institutionnel de suivi et de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).</p> <p>Pages Iv et v, paragraphes 26, 27 et 32.</p> <p>Page 18,19 et 20, paragraphes de 88 à 93 et 97 à 99.</p>	<p>Pour l'aspect de coordination, de suivi et de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), un comité national de la biodiversité a été créé au sein du Conseil National de l'Environnement (CNE) avec comme mission, entre autres, de préserver l'équilibre écologique du milieu naturel notamment les eaux, le sol, l'air, la faune, la flore et le paysage.</p> <p>Le Département de l'Environnement a également créé en 2000, le Service des Sites Naturels au sein de la Division des Etudes d'Impact et des Projets Pilotes chargé du suivi et de la mise en œuvre de la CDB avant d'être érigé en une Division chargée de la biodiversité en 2014.</p> <p>Depuis 2018, un projet de décret n° 2-19-721 portant création du Comité National de la Diversité Biologique a été soumis au Secrétariat Général du Gouvernement. Il sera incessamment programmé par le Conseil du Gouvernement.</p>
<p>La stratégie nationale en matière de biodiversité.</p> <p>Page 23, paragraphe 112 et 113.</p>	<p>La stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité 2016-2020 (SPANB) constitue la pierre angulaire de l'application de la CDB au niveau national. Elle a été réalisée conformément au Plan stratégique mondial 2011-2020 de la CDB et aux Objectifs d'Aichi de la Biodiversité.</p> <p>La SPANB a été élaborée avec la participation effective de toutes les parties prenantes et acteurs concernés sur la base d'informations scientifiques crédibles et s'articulant de façon cohérente avec les stratégies nationales existantes. Elle a porté sur les facteurs directs et sous-jacents de la perte de la biodiversité et sur l'intégration des considérations de la biodiversité dans les politiques sectorielles et intersectorielles pertinentes.</p>

	<p>Elle a pris en compte également, les changements actuels, les défis mondiaux et les possibilités de financement, les liens entre la biodiversité, les services d'écosystèmes et le bien-être humain, la valeur économique de la biodiversité et des services d'écosystèmes, et le rôle de la diversité biologique dans la lutte contre la pauvreté.</p>
<p>Les mécanismes d'implémentation, de suivi et d'évaluation. Page 24, paragraphes 114 au 116.</p>	<p>Le Comité National de la Biodiversité est l'instrument de suivi et de mise en œuvre de la CDB comme indiqué au niveau de la SPANB 2016-2020 aux pages, 72, 73, 74 et 75.</p> <p>La stratégie SAPNB précise également le dispositif de sa mise en œuvre qui repose sur des d'outils de suivi-évaluation et indicateurs de suivi, de développement des capacités, de sensibilisation, de mobilisation des ressources financières et de réalisation, etc.</p>
<p>La synergie entre la stratégie de biodiversité et les différents programmes sectoriels. Page 25, paragraphes 121 au 124.</p>	<p>La SPANB a été élaborée avec la participation effective de toutes les parties prenantes et acteurs concernés sur la base d'informations scientifiques crédibles et s'articulant de façon cohérente avec les stratégies nationales existantes.</p> <p>Elle a été réalisée en tenant compte du Plan stratégique mondial 2011-2020 de la CDB et des Objectifs d'Aichi de la Biodiversité.</p> <p>Elle a porté sur les facteurs directs et sous-jacents de la perte de la biodiversité, ainsi que sur l'intégration des considérations de la biodiversité dans les politiques sectorielles et intersectorielles pertinentes.</p> <p>Par ailleurs, le 6^{ème} Rapport National de la mise en œuvre de la CDB et de la SPANB, élaboré en janvier 2019 et validé par le Comité National de la Biodiversité, a mis en exergue la convergence des stratégies et plans sectoriels.</p>
<p>A propos du Centre d'Echange d'Information sur la Biodiversité (CHM). Page xii, paragraphes 79 et 80. Page 59, paragraphes 267 au 269.</p>	<p>Le CHM a été créé en 2004 en réponse à l'article 19 de la CDB. C'est une plateforme d'échange qui vise à la fois la compilation des données sur la biodiversité et la diffusion de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la CDB.</p> <p>Il renferme les textes et les décisions de la CDB et ses protocoles, les documents de mise en œuvre de la CDB à l'échelle nationale (Stratégies, rapports, études), les données sur la biodiversité (Les listes des espèces animales et végétales, les écosystèmes, les valeurs</p>

	<p>culturelles de la biodiversité, etc.), les efforts de gestion et de la conservation de la biodiversité (Aires protégées, les projets, les lois, les stratégies et programmes sectoriels, l'éducation et sensibilisation), la coopération, les liens et adresse utiles et la base de données.</p> <p>Il a été conçu pour être aussi une vitrine nationale qui met en exergue, autant les richesses que les efforts déployés dans le domaine de la biodiversité nationale.</p> <p>Un travail considérable a été fourni par différents départements et experts indépendants pour élaborer des études exhaustives à l'échelle nationale sur la Biodiversité qui, souvent demeurent inaccessibles pour des raisons multiples, et qu'il convient de capitaliser et d'en faciliter l'accès à travers le CHM.</p> <p>Il est à rappeler aussi que le CHM National a reçu le 3^{ème} Prix du meilleur CHM lors de la COP 14 tenue à Charm el-Cheikh, en Égypte, du 14 au 29 novembre 2018. Ce prix est décerné aux Parties qui ont le plus progressé dans la création de leurs centres d'échange nationaux ou dans l'amélioration de leur efficacité.</p>
<p>Maitrise des connaissances en matière de biodiversité.</p> <p>Pages 59, paragraphe 270.</p>	<p>En matière de renforcement de la maitrise des connaissances relatives à la biodiversité, une Evaluation Nationale sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques est en cours, dans le cadre d'un projet de coopération avec l'Allemagne et en étroite collaboration avec les Départements ministériels concernés en vue d'actualiser les données nationales.</p>